



COMPTE - RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du 26 Juin 2015

Présents :

Mesdames : Éliane PAMBRUN, Claudine BOIRIE, Patricia BRUEL, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Anne THEIL.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, Daniel PENE, Marc PIQUEMAL.

Excusés :

M. Gaston FORGUES ayant donné procuration de vote à Mme Éliane PAMBRUN

M. Ghislain NOWAK ayant donné procuration à Mr FORGUES Gaston.

M. Daniel PENE ayant donné procuration à Mme Patricia BRUEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc PIQUEMAL.

Le compte-rendu de la séance du 26 Mars est lu par Madame Éliane PAMBRUN.

COMMUNICATION :

- * Calendrier intercommunal, projet de loi «NOTRE» :
Nouvelle Organisation Territoriale de la République.
- * Eco-chèque logement Midi-Pyrénées.
- * Fonctionnement du terrain de tennis : adaptation du règlement.
- * Recensement 2016 de la population, arrêté de nomination du coordonnateur.
- * Dossiers TEPOS et actualisation des projets de travaux.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – FPIC 2015 (Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales).
- 2 – Instruction des actes d'urbanisme délivrés pour la commune de GERDE par le service instructeur de la ville de Bagnères de Bigorre suite au désengagement de l'État.
- 3 – Personnel communal : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.
- 4 – État des produits irrécouvrables.
- 5 – Demande de renouvellement de bail à l'association «les boutons d'or».
- 6_ Périmètre de protection de la source «Hontalade».

COMMUNICATION :

**Calendrier intercommunal, projet « NOTRE »
Nouvelle Organisation Territoriale de la République:**

Mme la Préfète a donné les orientations de ce projet de loi :

« des régions renforcées sur leurs compétences stratégiques, des intercommunalités à la bonne échelle et plus intégrées, recentrage des départements sur les solidarités. »

La loi doit être promulguée dès l'été 2015, les consultations auront lieu avant la définition préfectorale d'un schéma départemental en fin d'année 2015.

L'année 2016 sera consacrée à la mutualisation des services et à la répartition des compétences.

Le nouveau paysage des EPCI sera défini et opérationnel en 2017.

Monsieur le Maire indique qu'au niveau national l'association des Maires ruraux s'inquiète des conséquences de cette réforme pour les communes dont les compétences vont être transférées aux communautés de communes. Les petites communes rurales sont appelées à disparaître en premier. Une manifestation de protestation de ces élus vient d'être organisée. Ces motions nationales devraient être relayées localement

Eco-chèque logement Midi-Pyrénées:

Participation de la Région à destination des habitants pour la rénovation de logement intégrant l'économie d'énergie, les collectivités locales peuvent s'associer à ces démarches. A ce jour, seulement 8 d'entre elles ont apporté une aide complémentaire.

Fonctionnement du terrain de tennis:

Simplification du règlement antérieur: depuis quelques années du fait de nombreuses dégradations le terrain de tennis n'est plus fermé à clé, les utilisateurs peuvent donc accéder librement et gratuitement au court. En l'absence de surveillance continue comme dans des clubs de tennis, la carte annuelle d'abonnement est donc supprimée. Le règlement va être adapté.

Recensement 2016 de la population, arrêté de nomination du coordonnateur:

Mme Chantal BAT a été nommée coordonnatrice pour la période du 20 janvier 2016 au 20 février 2016.

Désignation d'un élu référent sécurité routière:

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme la Préfète

Aucune candidature pour l'instant, la désignation est donc reportée au prochain Conseil.

Relevé d'alignement: demandé par Mr GAUBERT Pierre pour sa construction impasse Jean Lalanne, Mr MARGUINAL a effectué ce jour un nouvel arpentage qui permettra d'arrêter le relevé d'alignement.

Dossiers TEPOS et actualisation des projets de travaux:

Mr le Maire fait un exposé sur les aides (FAR 30000€, DETR 83 000€)

(accessibilité Mairie, panneaux photovoltaïques, toit de l'église, tableaux numériques) qui vont permettre de réaliser les travaux prévus pour l'année 2015.

Les aides obtenues pour la mise en accessibilité de la Mairie ont permis d'envisager la mise en place d'un ascenseur. Cette option, qui n'était pas celle du départ, a été retenue. En effet, une proposition originale de l'architecte, va rendre le bâtiment accessible à tous les niveaux.

Grâce aux aides financières, l'utilisation de toutes les salles deviendra possible pour tous et le bâtiment aura ainsi une plus-value dans la durée.

La désignation de la commune comme « Territoire à Énergie Positive en devenir » autorise la demande de « lauréatisation » pour obtenir des aides très significatives. Les services de l'État nous encouragent et nous accompagnent dans cette démarche.

Pour construire rapidement le dossier répondant aux critères attendus, nous devons nous faire accompagner par les compétences spécifiques. Les architectes qui ont travaillé avec la population sur l'urbanisation de Bagnères sont prêts à nous accompagner bénévolement dans l'élaboration du dossier.

Les données chiffrées des consommations vont nous être fournies par ERDF et GDF. En coordination avec Bagnères, nous allons travailler pour déposer nos deux dossiers à la rentrée.

Une autre réflexion est menée avec la CCHB en vue de candidater pour des aides européennes gérées par la région Midi-Pyrénées. Cette candidature devrait être déposée avant la fusion avec la Région Languedoc-Roussillon, qui interviendra fin décembre 2015.

Suivi des travaux:

- travaux avenue Philadelphie : avancement de la régularisation des très anciens dossiers d'alignement.
- travaux rue des Arribans : la haie qui empiétait de longue date sur le trottoir a été taillée, la rue est maintenant dégagée . Les travaux de recalibrage prévus au budget pourront être réalisés en septembre 2015.

Observation de Mme BRUEL émanant de M. PENE faisant part d'un manque de connaissance des documents et d'un manque de réunion de travail préparatoire.

Réponse de Mme PAMBRUN : les documents nécessaires à la préparation de l'ordre du jour sont à la libre disposition de tous les conseillers municipaux avant la tenue des réunions municipales.

ORDRE DU JOUR :

1-FPIC 2015 (Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales):

Ce fond est destiné à soutenir les collectivités les moins bien dotées. Notre territoire en est destinataire. Une répartition a lieu entre la communauté et ses communes.

La dotation 2015 étant supérieure à celle de 2014, il est proposé de maintenir à l'identique les montants attribués à chacune des communes et d'affecter ce complément à la CCHB afin de limiter la pression fiscale pour les contribuables.

La dotation affectée à la commune de GERDE se monte à 7 131,20€.

La proposition de répartition des dotations est votée à l'unanimité

2-Instruction des actes d'urbanisme par le service instructeur de la ville de Bagnères de Bigorre suite au désengagement de l'État :

Cette instruction suppose une compensation financière de la part de la commune, M. CHAUVÉAU demande à combien sera évalué la dépense,

Réponse de Mr le Maire : nous avons reçu une grille de tarifs en fonction des actes d'urbanisme délivrés. Cette instruction impose une exigence sur des délais rapides de transmission des dossiers au service instructeur qui pourra, du fait de sa proximité, intervenir sur les lieux plus fréquemment.

Remarque de M. CHAUVÉAU qui pense que ce service serait plutôt de la compétence de la CCHB.

Réponse de M. DEJEANNE: la CCHB n'a pas cette compétence.

Cette instruction par le service d'Urbanisme de Bagnères est votée à l'unanimité

3- Personnel communal: poste d'adjoint technique territorial

Titularisation de M Robert LASPALLES au poste d'Adjoint Technique Territorial, M. le Maire souligne l'intégration sans problème de M Robert LASPALLES au sein de l'équipe, ainsi que l'efficacité de son travail.

Situation de M Denis COURADE, M. le Maire rappelle son parcours professionnel au sein du service technique et compte tenu de son travail, demande à procéder au vote sur la prise du poste par M. Denis COURADE.

Mme BRUEL remarque que ce n'est pas une création de poste.

M CHAUVÉAU confirme que M Denis COURADE est tenu d'effectuer une année de stage qui est le parcours normal pour la prise de poste.

Vote à l'unanimité

M CHAUVEAU demande si l'embauche d'un salarié en CAE, ne serait pas utile compte tenu de l'évolution des travaux à effectuer.

M DEJEANNE envisage pour l'instant l'embauche classique d'un salarié pour l'été, cette question sera étudiée rapidement.

4- État des produits irrécouvrables:

Afin de solder certains comptes de créances qui n'ont pu être recouvrées, la perception demande une délibération concernant la mise en non-valeur du montant de 771,24 € pour la période 2008 à 2013. Ce montant est la somme de diverses créances de petites valeurs .

Vote à l'unanimité

5-Demande de renouvellement de bail à l'association « les boutons d'or »

La Mairie a reçu un courrier de l'association qui souhaite renouveler le bail.

L'ensemble du Conseil souligne la très bonne intégration de ce petit groupe d'enfants dans l'ancienne salle de classe.

Compte tenu des travaux d'accessibilité de la Mairie qui sont à l'étude, M. le Maire propose un renouvellement de bail pour une durée de TROIS MOIS jusqu'aux vacances de Noël afin de laisser le temps à cette association de trouver une solution pour la poursuite de son accueil de jeunes enfants.

Vote à l'unanimité,

6-Périmètre de protection de la source de « Hountalade »,

Cette source est située aux environs de BAUDEAN et alimente, en autres, les communes de Gerde, Asté, Baudéan ...

Pour la sécurité de cette source, un périmètre de protection doit être respecté ce qui nécessite l'acquisition de parcelles proches.

Mr DEJEANNE donne lecture de l'acte notarié concernant le bornage et l'acquisition de la parcelle délimitant le périmètre de protection de la source par le Syndicat d'exploitation de cette source.

Acquisition par le syndicat AEP Gerde Baudéan de la parcelle n° 434 pour 820€, somme à répartir entre les trois communes suivant les règles de l'indivision.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

*Mr CHAUVEAU demande s'il y a des candidats pour l'auberge communale .

Réponse de M. le Maire : nous avons la candidature d'un jeune Gerdois qui doit nous présenter plus en détail son projet (boulangerie, pâtisserie, bistrot du pays...) lors d'une prochaine commission.

*Mme PAMBRUN fait part de la question de Mr PENE qui a constaté qu'une lampe de l'éclairage public n'a pas été changée au niveau de sa maison, quand sera-t-elle remplacée ?

Réponse de Mme BOIRIE qui contactera la société INEO intervenant pour le S.D.E afin d'apporter une réponse rapide.

Mme BOIRIE en profite pour faire part de la création d'un groupement d'achats S.D.E., Conseil Départemental, GRAND TARBES pour les contrats de fourniture d'énergie aux territoires adhérents.

*Mme BRUEL pose la question de Mr PENE à savoir où en est le dossier concernant le stationnement au niveau du virage situé au début de l'avenue Philadelphie côté Bagnères de Bigorre ?

Réponse de Mr le Maire : compte tenu du danger pour la circulation, ce dossier sera soumis en priorité dans le cadre du TEPOS (projet de circulation douce).

*autre question de M PENE concernant la rénovation du portail Dauphole taché sur la partie basse une intervention rapide serait nécessaire quand est-elle envisagée ?

Réponse de M LASPALLE qui a prévu de faire intervenir un professionnel rapidement, les services techniques ayant déjà réalisé la partie intérieure.

*Mme BRUEL fait part du mauvais état du portail de l'église qui s'abîme.

Réponse de M LASPALLE qui confirme qu'un traitement doit être effectué après consultation du menuisier M PHILIPPE.

*M CHAUVEAU soulève la dangerosité de certains carrefours notamment celui de l'avenue du 8 mai avec l'avenue des Pyrénées, un désherbage s'impose.

Réponse de M DEJEANNE : compte tenu des conditions climatiques et des contraintes techniques imposées pour le désherbage, la priorité sera donnée aux secteurs présentant des points dangereux. M CHAUVEAU évoque la possibilité d'un giratoire pour ce carrefour.

*Mme BRUEL signale qu'elle a interpellé deux fois Mr le Maire au sujet de certains travaux à effectuer à la sacristie (lavabo bouché) et demande si elle doit faire un courrier ?

Réponse de M DEJEANNE : dès la première demande un ouvrier s'est rendu sur les lieux pour régler le problème, si celui-ci persiste Mme BRUEL peut contacter directement le service technique pour une intervention rapide.

*Mme DOLIE soulève le problème des excréments qui souillent les rues et notamment les pas de porte. M CHAUVEAU propose l'achat de poches canines.

Mais le plus souvent ce sont des chiens errants qu'il faudrait identifier pour intervenir auprès des propriétaires négligents.

*Mme BRUEL s'est proposée pour aider au péri-scolaire, elle regrette que personne n'ait fait appel à elle. Réponse : il a été proposé antérieurement à Mme BRUEL d'intervenir auprès des enfants avec un projet éducatif qu'elle doit déterminer.

*Mme BRUEL explique qu'elle souhaiterait qu'un emplacement pour les vélos soit prévu sur le parking de l'impasse Jean Lalanne.

M DEJEANNE propose un emplacement en face de la maison du village, mais se pose le problème de la traversée de la rue

*Mme BOIRIE soulève le problème du stationnement anarchique des parents aux heures d'entrée et sortie de l'école.

*Mme ALVAREZ demande une intervention pour remettre la fontaine de l'école en service ; celle-ci ne coule plus au niveau du trop plein rue de l'église ; Mr DEJEANNE va s'en occuper.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h.05

Le secrétaire de séance
Marc PIQUEMAL